

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi 14 avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Péchère de Chamberlaine Denis

Date de la convocation : 07 avril 2026

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain, VAN HOUTTE Ignace.

Excusé : Monsieur BERTIEAU Luc

Absent : néant.

Monsieur VALOIS Dominique a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget ASSAINISSEMENT Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires totale	8 974.09	21 805.84	30 779.93
	Recettes réalisées	8 555.00	21 989.92	30 544.92
	Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	26 376.00	27 112.00	53 488.00
	Dépenses réalisées	11 751.81	18 771.30	30 523.11
	Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 3 196.81	3 218.62	21.81
	Résultat antérieur reporté	17 401.91	5 306.16	22 708.07
Solde	Excédent / déficit	14 205.10	8 524.78	22 729.88
	Reste à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit (+/-)	14 205.10	8 524.78	22 729.88

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	Recettes
Ligne 001	Ligne 001 1 4 205.10
RAR dépenses 0.00	RAR Recettes 0.00
	Compte 1068 0.00

FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Recettes
Ligne 002	Ligne 002 8 524.78

AR Prefecture

016-211600499-20260414-2026_30-DE
Reçu le 12/05/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

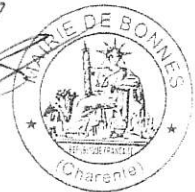
Pour copie conforme.

Affiché et publié le 06 Mai 2026

BONNES, le 30 AVRIL 2026

Le Maire

M.Denis Péchère de Chamberlaine



[Handwritten signatures and scribbles]